Union Syndicale Régionale
la cgt
Pôle Emploi
Pays de la Loire

Le 10/10/13

Prestations du CE, les actualités :

Pour rappel, si aujourd'hui se pose la question du versement d'une prestation exceptionnelle pour les agents et leurs enfants, c'est bien parce qu'il existe un excédent budgétaire issu des années précédentes (2010 à 2012), auquel s'ajoute le versement du reliquat issu du FNOS (ex-Assedic) et de l'ADASA (ex-ANPE).
D'un commun accord, les OS ont choisi de répartir cet excédent (*) sur les 3 années suivantes (2013 à 2015).
Cela représente environ une centaine d'euros par an et par agent (enfants compris).

La CGT a voté la prestation de 30 euros par enfant considérant que cette dotation correspondait, rétroactivement, à la rentrée scolaire.

En revanche, la CGT n'a pas voté la prestation de 70 euros de chèques culture par agent proposée par FO. La CGT souhaitait que cette dotation soit versée sous forme de chèques vacances. Si FO avait accepté de négocier, les chèques culture auraient pu être versés cette année, laissant la place aux chèques vacances pour les années suivantes. Des négociations entre les organisations syndicales se poursuivent, et dans tous les cas, cette somme sera versée aux agents quoiqu'il arrive.

Devant la sous-utilisation (moins d'un agent sur deux) de la carte CEZAM et le coût de l'adhésion (plus de 30.000 euros) à la charge du CE, la CGT a décidé de faire le choix de Kalidéa (plateforme de billetterie, culture, loisirs,...). Cette décision n'est pas irréversible et l'idée de tester une formule qui semble mieux correspondre aux besoins des collègues nous a semblé préférable.

Très prochainement la dotation de fin d'année (Noël) va être mise en débat. Les années passées, des chèques (multimédia, Cad'hoc, lire) étaient distribués pour résorber l'excédent budgétaire de l'année en cours. Ceci était présenté comme une prestation exceptionnelle (donc ponctuelle). Au bout de 4 ans, l'exception serait-elle devenue la norme ?... Pour la CGT, il est temps de trancher et le syndicat au pilotage du CE (FO) se doit d'avoir le courage d'affirmer (ou pas...) la pérennisation de la prestation de Noël.

Le budget du CE n'est pas extensible et pour la CGT, il faut améliorer la qualité des prestations existantes avant d'en créer de nouvelles.

La CGT ne peut que se satisfaire des avancées liées à ses propositions (mise en place des chèques vacances, mise en place du quotient familial, remboursements des prestations au coût réel et non au pourcentage, etc.).

La CGT continuera de revendiquer :

- *une mutualisation nationale des prestations*
- *la possibilité de versement de la prestation Evasion Vacances en chèques vacances dans son intégralité, au choix de l'agent*
- *la suppression du justificatif de congés*
- *un meilleur calcul du quotient familial*
- *une réévaluation du montant des prestations*